

CA Vienne Condrieu



1 - LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS ET LA PAUVRETÉ



Eradiation de la pauvreté

L'environnement familial et le travail sont des éléments importants dans la construction des individus. Une part importante des jeunes de moins de 18 ans vivant dans des ménages sans actif occupé est un signe de précarisation sociale doublé d'un facteur de difficulté potentielle d'insertion future.

Révélatrice de profondes inégalités sociales, la pauvreté est aussi l'expression criante de situations d'exclusion. Fréquemment, elle se traduit aussi par des difficultés d'accès aux droits fondamentaux : la santé, le logement, la formation,

	4026	4038	Evolution
Part des 0-17 ans dans une famille sans actif occupé	17,32 %	14,64 %	-2,7
Part de la population de moins de 65 ans à bas revenu	33,50 %	35,04 %	+1,5

Logements sociaux

Les besoins à satisfaire en logements sociaux demeurent importants, à la fois pour la mise en oeuvre du droit au logement de façon à permettre l'accès à un logement décent pour tous, et pour continuer une politique de renouvellement urbain dans les quartiers, afin de lutter contre la ségrégation sociale dans les villes et favoriser la mixité.

La densité de logements sociaux est un indicateur des concentrations de pauvreté sur les territoires, ou à l'inverse le reflet de politique de peuplement ne facilitant pas l'accueil des ménages modestes.

	4026	4042	Evolution
Nombre de logements sociaux pour 10 000 habitants	1 643	1 655	+12
Taux de vacance du logement social	7,22 %	5,40 %	-1,82
Part de la population dans le parc locatif social	34,3 %	32,7 %	-1,5
Nombre de logements sociaux	14 298	15 160	+862
Nb de logements du parc locatif des bailleurs sociaux (yc. Log. non conventionnés des sociétés d'éco. mixte)	15 046	15 160	+114
% logements sociaux dans l'ensemble des logements	39,4 %	38,7 %	-0,7
Nombre de logements sociaux, type collectif	13 214	1 868	-11 346
Nombre de logements sociaux, type étudiant	0	2	+2
Nombre de logements sociaux, type individuel	1 084	1 274	+190
Nombre de logements sociaux vacants	502	390	-112



Egalité entre les sexes

Différence entre le taux d'emploi des femmes et le taux d'emploi des hommes

Le taux d'emploi rend compte de la capacité des structures productives à mobiliser les ressources présentes sur le territoire. L'élévation du taux d'emploi, toutes choses égales par ailleurs, accroît la production de richesse par habitant et favorise l'inclusion sociale des populations.

Le zoom sur les tranches d'âges selon le sexe permet de mesurer les difficultés pour certaines catégories de la population

	4026	4038	Evolution
15 à 24 ans	-15	-11,42	+3,6
25 à 54 ans	-18,84	-18,82	+0,0
55 à 64 ans	-10,04	-6,48	+3,6
total	-16,14	-14,44	+1,7

Participation des femmes à la gouvernance

La loi dite sur la parité, loi n° 2000-493 du 6 juin 2000, tend à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives. Outre l'impact sur les conseils municipaux, il est intéressant de suivre dans quelle mesure la fonction de maire se féminise. ion à accéder à l'emploi.

	4028	4044	Evolution
Part des femmes maires	66,66 %	40,00 %	-26,7



Travail décent et croissance durable

Emploi dans les éco-entreprises

De par leur activité, les éco-entreprises sont au cœur des actions de préservation de l'environnement. Leur présence est ainsi un gage de développement économique futur du territoire dans la mesure où ces activités ont un fort potentiel de croissance dans les années à venir.

Les éco-entreprises sont « les entreprises qui produisent des biens et services capables de mesurer, prévenir, limiter ou corriger les impacts environnementaux tels que la pollution de l'eau, de l'air, du sol ainsi que les problèmes liés aux déchets, au bruit et aux éco-systèmes. Elles incluent les technologies, services et biens qui

	4026	4038	Evolution
Captage, traitement et distribution d'eau	118	103	-15
Collecte et traitement des eaux usées	58	29	-29
Collecte des déchets non dangereux	75	98	+23
Collecte des déchets dangereux	49	30	-20
Traitement et élimination des déchets non dangereux	12	0	-12
Traitement et élimination des déchets dangereux	80	121	+41
Démantèlement d'épaves	8	0	-8
Récupération de déchets triés	156	167	+11
Dépollution et autres services de gestion des déchets	0	0	+0
Travaux d'isolation	155	86	-69
Gestion des jardins botaniques, zoo, et des réserves nat.	0	0	+0
total	710	633	-76
Part de l'emploi dans les éco-entreprises (total)	2,21 %	1,93 %	-0,3

Economie sociale et solidaire

En France, l'économie sociale et solidaire est couramment définie comme le regroupement des structures économiques qui partagent des principes fondateurs définis dans une charte commune publiée en 1980 : fonctionnement démocratique, liberté d'adhésion, but non lucratif (non appropriation individuelle des excédents financiers, à l'exception des sociétés coopératives), dimension humaine au centre de la finalité des entreprises. Ces principes garantissent une certaine stabilité aux entreprises de l'économie sociale, qui sont profondément ancrées dans une forte dynamique territoriale.

	4034	4036	Evolution
Part de l'économie sociale et solidaire dans l'ensemble de l'économie en nombre de postes	22,50 %	22,32 %	-0,18

Nombre de postes de l'économie sociale et solidaire

	4034	4036	Evolution
Associations	5 738	5 702	-36
Coopératives	538	556	+18
Fondations	34	48	+14
Mutuelles	318	320	+2

Part des différents types d'établissements de l'économie sociale et solidaire

	4034	4036	Evolution
Associations	171,78 %	168,76 %	-3,02
Coopératives	17,74 %	20,32 %	+2,58
Fondations	0,80 %	1,56 %	+0,76
Mutuelles	9,68 %	9,38 %	-0,30

Chômage au sens du recensement

Le chômage est un indicateur d'exclusion temporaire ou durable de l'emploi. Il est aussi bien influencé par le dynamisme de l'emploi que par le niveau d'instabilité des emplois, par des problèmes d'adéquation ou d'adaptabilité entre le profil des demandeurs et les offres d'emploi, voire par des conditions d'emploi peu attractives.

Le chômage au sens du recensement ; Les demandeurs d'emploi au sens du recensement de la population sont les personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées :

- chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont déclaré explicitement ne pas rechercher de travail,
- spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

Taux de chômage

	4026	4038	Evolution
15 à 24 ans	52,9 %	43,1 %	-9,8
25 à 54 ans	18,3 %	17,4 %	-0,9
55 à 64 ans	19,9 %	18,2 %	-1,8
Femme	22,4 %	20,2 %	-2,3

Taux de chômage des femmes

	4026	4038	Evolution
15 à 24 ans	53,8 %	48,3 %	-5,5
25 à 54 ans	20,5 %	19,7 %	-0,7
55 à 64 ans	18,6 %	17,3 %	-1,4
Homme	23,7 %	22,1 %	-1,6

Taux de chômage des hommes

	4026	4038	Evolution
15 à 24 ans	52,2 %	38,7 %	-13,5
25 à 54 ans	16,4 %	15,3 %	-1,1
55 à 64 ans	21,1 %	19,0 %	-2,0
Total	21,3 %	18,3 %	-2,9

Sans emploi

	4026	4038	Evolution
%s jeunes de 18 à 24 ans sans emploi non scolarisés	73,3 %	62,8 %	-10,6

Création d'établissement

Pour assurer la durabilité du développement économique des territoires, il est nécessaire de veiller à assurer une articulation satisfaisante entre les caractéristiques de ces territoires et les exigences de compétitivité et d'ouverture. Répondre à cet enjeu passe par une bonne capacité à assurer le renouvellement et/ou la pérennité des entreprises locales et à accompagner le développement des entreprises nouvellement créées.

Ces indicateurs sont destinés à situer les opportunités d'implantation de nouveaux établissements et leur pérennité selon les territoires. Par-là même, ils aident à apprécier l'efficacité des mesures de soutien à la création et à la consolidation des

	4030	4042	Evolution
Nombre de création d'établissements	1 748	2 962	+1214
Nombre d'établissements	13 102	17 346	+4244
Part des salariés occupés à temps partiel	37,3 %	35,2 %	-2,1
Part des chômeurs de longue durée	73,5 %	78,5 %	+5,1
Part salariés, formes particulières d'emploi (cdd, int, rim) parmi les salariés CDD, intérim, CDI, Fonction publique	19,6 %	22,3 %	+2,7

Réduction des inégalités

Taux d'emploi

	4026	4038	Evolution
15 à 24 ans	69,5 %	68,6 %	-0,8
25 à 54 ans	165,7 %	167,2 %	+1,4
55 à 64 ans	88,6 %	102,4 %	+13,8
femme	125,3 %	129,7 %	+4,4
15 à 24 ans	61,9 %	62,7 %	+0,8
25 à 54 ans	156,4 %	157,8 %	+1,4
55 à 64 ans	83,7 %	99,3 %	+15,5
homme	141,4 %	144,1 %	+2,7
15 à 24 ans	76,9 %	74,2 %	-2,7
25 à 54 ans	175,2 %	176,7 %	+1,4
55 à 64 ans	93,8 %	105,7 %	+12,0
total	133,3 %	136,8 %	+3,6

15 à 24 ans	69,5 %	68,6 %	-0,8
25 à 54 ans	165,7 %	167,2 %	+1,4
55 à 64 ans	88,6 %	102,4 %	+13,8
femme	125,3 %	129,7 %	+4,4
15 à 24 ans	61,9 %	62,7 %	+0,8
25 à 54 ans	156,4 %	157,8 %	+1,4
55 à 64 ans	83,7 %	99,3 %	+15,5
homme	141,4 %	144,1 %	+2,7
15 à 24 ans	76,9 %	74,2 %	-2,7
25 à 54 ans	175,2 %	176,7 %	+1,4
55 à 64 ans	93,8 %	105,7 %	+12,0
total	133,3 %	136,8 %	+3,6

Taux de chômage par sexe et tranche d'âge au sens du recensement

	4026	4038	Evolution
15 à 24 ans	52,9 %	43,1 %	-9,8
25 à 54 ans	18,3 %	17,4 %	-0,9
55 à 64 ans	19,9 %	18,2 %	-1,8
femme	23,7 %	22,1 %	-1,6

15 à 24 ans	53,8 %	48,3 %	-5,5
25 à 54 ans	20,5 %	19,7 %	-0,7
55 à 64 ans	18,6 %	17,3 %	-1,4
homme	21,3 %	18,3 %	-2,9

15 à 24 ans	52,2 %	38,7 %	-13,5
25 à 54 ans	16,4 %	15,3 %	-1,1
55 à 64 ans	21,1 %	19,0 %	-2,0
total	22,4 %	20,2 %	-2,3

Taux de chômage (au sens du recensement) :

Rapport entre le nombre de personnes se déclarant au chômage et la population active (personnes ayant un emploi et personnes se déclarant chômeur).

Le taux de chômage par âge et/ou par sexe s'obtient de la même façon en se limitant aux personnes d'âge et/ou de sexe correspondant (au numérateur et au dénominateur).

2 - PRÉSERVER LES RESSOURCES ET LA BIODIVERSITÉ



Gestion durable de l'eau pour tous

Part des points de surveillance des eaux douces selon leur qualité

	4026	FAUX	Evolution
Excellent	200 %	200 %	+0
Bonne	0 %	0 %	+0
Suffisante	0 %	0 %	+0
Insuffisante	0 %	0 %	+0
Non classé	0 %	0 %	+0

Part des stations enregistrant une trop forte concentration

	4026	4038	Evolution
de nitrates dans les eaux de surface	0 %	0 %	+0
de pesticides dans les eaux de surface	100 %	0 %	-100
de nitrates dans les eaux souterraines	0 %	0 %	+0
de pesticides dans les eaux souterraines	0 %	0 %	+0

	4026	4038	Evolution
Nombre de stations d'épuration	26	20	-6
Taux de conformité des stations d'épuration	195 %	197 %	+1

Rapport entre la charge globale (produits entrants) et la capacité de traitement des stations d'épuration

	4026	4038	Evolution
	304 %	128 %	-176

Pour répondre aux besoins de différents usages et d'activités humaines, des prélèvements d'eau sont réalisés dans les milieux. L'eau prélevée permet non seulement de produire l'eau potable indispensable à la vie de tous les jours, mais également de répondre aux autres besoins : activités industrielles, agriculture, production d'électricité, etc. Dans la majorité des cas, c'est de l'eau douce qui est prélevée.

Adoptée en 1991 par la Communauté européenne, la directive sur les "Eaux résiduaires urbaines" poursuivait un objectif : mettre à niveau le traitement des eaux usées urbaines dans les pays membres selon des échéances et avec des moyens définis en fonction de la taille des agglomérations et de la sensibilité à l'eutrophisation des milieux récepteurs des rejets.



Protection de la faune et de la flore aquatiques

Zone vulnérable à l'eutrophisation

	4030
Nombre de commune	30

Une zone vulnérable est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable. Elle impose des programmes d'actions de la part des agriculteurs. Il s'agit donc de zonage d'action dans lesquels on peut mesurer l'efficacité ou non des mesures adoptées (teneur en nitrates des eaux souterraines ou superficielles, réduction des utilisations d'engrais azotés, etc.).

L'eutrophisation est le processus par lequel des nutriments s'accumulent dans un milieu ou un habitat. Les causes sont multiples et peuvent donner lieu à des situations d'interaction complexes entre les différents facteurs. Les nutriments concernés sont principalement l'azote, et du phosphore.

Protection de la faune et de la flore terrestres

Ecosystèmes

4036

Superficie des écosystèmes peu anthropisés

35 420 ha

Part du territoire occupé par les écosys. peu anthropisés

84,6 %

L'artificialisation des sols constitue une pression forte pour la biodiversité, car elle a pour conséquence la destruction des milieux naturels et la fragmentation du territoire. Une diminution de l'artificialisation des sols serait un signe d'une meilleure cohérence entre les politiques de biodiversité et les politiques de logement (densification) et d'aménagement (lutte contre l'étalement urbain, la multiplication et l'étalement des zones d'activité, la consommation d'espaces agricoles et naturels).

Certains territoires agricoles (grandes cultures et cultures permanentes notamment), plus ou moins anthropisés selon les pratiques culturales employées, peuvent également imposer de fortes pressions sur la biodiversité (destruction et fragmentation d'habitats naturels, épandage de pesticides, fertilisation azotée et risque d'eutrophisation des milieux, etc.).

Surface selon le type d'occupation

4036

Evolution

	4036	Evolution
Territoires artificialisés	9 102 ha	+22
Zones urbanisées	6 983 ha	+17
ZI ou commerciales et réseaux de communication	1 773 ha	+4
Mines, décharges et chantiers	56 ha	+0
Espaces verts artificialisés, non agricoles	290 ha	+1
Territoires agricoles	50 837 ha	+121
Terres arables	21 155 ha	+51
Cultures permanentes	1 377 ha	+3
Prairies	9 558 ha	+23
Zones agricoles hétérogènes	18 747 ha	+45
Forêts et milieux semi-naturels	22 715 ha	+54
Forêts	21 808 ha	+52
Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	907 ha	+2
Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	0 ha	+0
Zones humides	0 ha	+0
Zones humides intérieures	0 ha	+0
Zones humides maritimes	0 ha	+0
Surfaces en eau	1 085 ha	+3
Eaux continentales	1 085 ha	+3
Eaux maritimes	0 ha	+0
Territoire non couvert	0 ha	+0
Territoire non couvert	0 ha	+0
Surface totale (hectares)	83 739 ha	

Changement de l'occupation du sol entre 2012 et 2018

	Evolution
Territoires artificialisé devenus agricole	17 ha
Territoires artificialisé devenus forêts	40 ha
Territoires artificialisé devenus zone humide	0 ha
Territoires artificialisé devenus surface en eau	0 ha
Territoires artificialisé devenus autre chose	-57 ha
Territoires devenus artificialisé	70 ha
Territoires devenus agricoles	17 ha
Territoires devenus forêts	40 ha
Territoires devenus zones humides	0 ha
Territoires devenus surfaces en eaux	0 ha

Les espaces qui subissent une artificialisation ne sont plus disponibles pour des usages tels que l'agriculture ou comme habitats naturels. L'extension de l'artificialisation correspond à une consommation d'espaces naturels et ruraux. Les reculs d'espaces artificialisés au profit d'autres occupations des sols sont rares, on peut citer l'exemple d'anciennes carrières qui peuvent se couvrir naturellement de végétation ou être mises en eau ; dans ce dernier cas, on aboutit à des plans d'eau artificiels.

L'étalement des espaces artificialisés concourt à l'augmentation des déplacements et ainsi à celle des émissions de polluants et gaz à effet de serre.

Les sols artificialisés sont souvent imperméabilisés, ce qui amplifie les phénomènes de ruissellement et donc perturbe le régime des eaux (possible augmentation des risques d'inondation) et affecte leur qualité (état chimique et écologique).

L'artificialisation aboutit aussi à une fragmentation et un cloisonnement des milieux naturels. La baisse des surfaces d'espaces non fragmentés et la présence d'obstacles peut gêner les populations de certaines espèces pour l'accomplissement de leur cycle de vie, leurs migrations, voire le déplacement de leur aire de répartition dans le cadre des changements climatiques.

Ensemble des surfaces protégées (zonages d'enjeux écologique et dispositifs de protection)

	4038
Protection forte	100 ha
Au moins une mesure de protection	25 495 ha

Surfaces inventaires des espaces naturel

	4038
Znieff type 1	8 325 ha
Znieff type 2	28 474 ha
Znieff et Zico sans double compte	31 909 ha

Surfaces Natura 2000

	4038
SIC et ZPS sans double compte	0 ha
Sites d'intérêt communautaires	0 ha
Zones de protection spéciale	0 ha

Espaces de protection réglementaire

	4038
arrêtés de protection du biotope	100 ha
coeurs des parc nationaux	0 ha
réserves biologiques domaniales et forestières	0 ha
réserves naturelles nationales	0 ha
reserves nationales de chasse et de la faune sauvage	0 ha
réserves naturelles régionales	0 ha

Espaces de protection contractuel

	4038
biomasse	0 ha
aires d'adhésion des parcs nationaux	0 ha
parcs naturels régionaux	25 367 ha
zones Ramsar	0 ha
de protection_conservatoire du littoral et des rivages lacustres	0 ha

Les ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique ou floristique)

Les inventaires des Znieff et des Zico sont les résultats de programmes d'inventaires naturalistes et scientifiques et ne sont pas des dispositifs de protection mais constituent un recensement des territoires à forte valeur patrimoniale. On peut décider de les protéger ou non par des dispositifs réglementaires ou contractuels.

L'inventaire des Znieff est l'un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature et de prise en compte de l'environnement et dans l'aménagement du territoire (Trame verte, réseau écologique, réseau écologique paneuropéen), mesures conservatoires, mesures compensatoires, etc.) et dans certains projets de création d'espaces protégés (dont les réserves naturelles) ou encore dans l'élaboration de schémas départementaux de carrière, pour l'exploitation de granulats.

Il n'était pas prévu pour être opposable, mais la jurisprudence en a fait un référentiel reconnu et utilisé par les tribunaux.

Les ZNIEFF sont des territoires naturels qui présentent un intérêt écologique, faunistique ou floristique particulier et qui ont fait l'objet d'un inventaire scientifique national sous l'autorité du Muséum National d'Histoire Naturelle pour le compte du Ministère en charge l'environnement.

On recense deux types de zones :

-Les ZNIEFF de type I, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire ; ou ce sont des espaces d'un grand intérêt fonctionnel pour le fonctionnement écologique local.

-Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

Les ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux)

Le nom zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO en français, IBA en anglais pour Important Bird Area), renvoie à un inventaire scientifique dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages.

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne. Les sites Natura 2000 sont désignés en application des directives « Oiseaux » et « Habitats, faune, flore ».

Les espaces protégés par des mesures réglementaires, contractuelles ou foncières : quatre grandes catégories d'outils de protection des espaces naturels peuvent être distingués :

A- La voie réglementaire en interdisant ou limitant par décret, arrêté ou délibération du conseil régional les activités humaines dans ces espaces. Pour l'essentiel :

-le parc national est un territoire sur lequel la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et en général d'un milieu naturel présente un intérêt spécial

-la réserve naturelle est une partie du territoire où la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière.

-l'arrêté de protection de biotope s'applique à la protection de milieux peu exploités par l'homme et abritant des espèces animales et/ou végétales sauvages protégées.

-Les réserves biologiques sont des espaces forestiers riches, rares ou fragiles, protégés, dans les forêts domaniales ou dans les forêts non domaniales relevant du régime forestier.

- les réserves nationales de chasse et de la faune sauvage, créées par arrêté ministériel, permettent la protection du gibier menacé dans des territoires vastes ou exceptionnels (présence d'espèces animales rares ou remarquables). Tout acte de chasse y est strictement interdit.

B- La voie contractuelle en associant préservation du patrimoine naturel et développement local dans le cadre d'une démarche concertée entre les différents usagers d'un territoire (charte) :

- les aires d'adhésion des parcs nationaux, où l'on s'efforce de concilier développement local et l'environnement

- les parcs naturels régionaux (PNR) et parcs naturels marins, classés par décret en Conseil d'Etat, la charte qui ne prévoit pas de réglementation spéciale concernant la protection du milieu naturel.

- les réserves de Biosphère : Ce label est décerné par l'Unesco

- les réserves Biogénétiques : constitué par le Conseil de l'Europe,

C- la mise en oeuvre du réseau Natura 2000 en application des directives européennes « Habitats, Faune, Flore » et « Oiseaux », avec la création de zones spéciales de conservation (ZSC) et de zones de protection spéciales (ZPS) ;

D- la maîtrise foncière, via l'acquisition de terrains par le Conservatoire du littoral et les Conservatoires d'espaces naturels, avec le double objectif de les soustraire aux pressions foncières et d'y mettre en place des mesures de gestion favorables au maintien de la biodiversité.

Attention : Un même territoire peut faire l'objet de plusieurs mesures de protection réglementaires ou contractuelles.



Energie propre et d'un coût abordable

Infrastructures de recharge de véhicules électriques

	4042
Nombre d'infrastructure de recharge	66
Nombre total de points de charge	96
Accès gratuit	8
Accès gratuit de 12h à 14h et de 19h à 21h	0
Accès gratuit pour la clientèle	0
Accès payant	58
12h d'ouverture lundi au samedi ouvert dimanche matin	0
24/24 7 jours	66
entre 8h et 9h d'ouverture du lundi au vendredi	0
non accessible	0
accessible aux heures d'ouverture du site	0

La mobilité électrique est actuellement en plein essor : le nombre de véhicules électriques augmente considérablement et les bornes de recharge se développent sur l'ensemble du territoire. Pour lever les derniers freins au développement de masse du véhicule électrique et suivre cette densification des infrastructures de recharge, il est nécessaire que la recharge soit simple, accessible et que le service apporté tende vers l'irréprochabilité.



Lutte contre le changement climatique

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles par type de catastrophes naturelles

	4026	4042	Evolution
tempêtes 1982	0	0	+0
tempêtes 1999	0	0	+0
autres phénomènes atmosphériques	0	0	+0
mouvements de terrains hors sécheresse	0	0	+0
mouvements de terrains consécutifs à la sécheresse	0	0	+0
inondations intérieures	6	2	-4

Si les catastrophes naturelles sont provoquées par des causes météorologiques, sismiques ou autres sur lesquelles l'homme n'a pas de prise, leurs bilans dépendent fortement du facteur humain.

En effet, l'implantation de populations, d'infrastructures ou d'activités dans des zones soumises aux aléas naturels conditionne les conséquences économiques et humaines de ces catastrophes. De même, la modification du milieu accroît les dégâts engendrés par les catastrophes (destruction des mangroves, déforestation) ou au contraire les réduit (création de digues, d'écluses, de pare-feu..).

La lutte contre les catastrophes naturelles passe par la prévention (zonage, normes de sécurité, sensibilisation), les systèmes d'alertes (sirène, bulletin météo) et les secours et interventions pendant et après les événements (évacuation, soins médicaux, aide psychologique, reconstruction).

Nombre de barrages selon leur catégorie

	4028	4036	Evolution
classe A (hauteur > 20 m)	2	2	+0
classe B (hauteur > 10 m)	6	6	+0
classe C (hauteur > 5 m)	2	2	+0
Nombre total	10	10	+0

Nombre de communes faisant l'objet d'un plan de prévention des risques naturels prescrit

	4026	4042	Evolution
autres phénomènes atmosphériques	0	0	+0
avalanches	0	0	+0
incendies de forêts	0	0	+0
inondations	34	42	+8
mouvements de terrain	8	10	+2
séismes	0	0	+0
volcaniques	0	0	+0

Nombre de communes faisant l'objet d'un plan de prévention des risques naturels approuvé

autres phénomènes atmosphériques	0	0	+0
avalanches	0	0	+0
incendies de forêts	0	0	+0
inondations	22	40	+18
mouvements de terrain	6	8	+2
séismes	0	0	+0
volcaniques	0	0	+0

	4030	4038	Evolution
Nb établissements émettant plus de 10 000 tonnes de CO2	2	2	+0

L'indicateur **Nombre de communes faisant l'objet d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles prescrits approuvés ou appliqués par anticipation** rend compte des moyens d'actions mis en place en France pour anticiper et s'adapter aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

Les plans de prévention des risques naturels (PPR) institués par la loi n° 95-101 du 2 février 1995 sont des plans élaborés et mis en application par l'Etat, établis sous l'autorité du Préfet et délimitent, à échelle communale ou intercommunale, des zones exposées aux risques naturels prévisibles tels que les inondations, les mouvements de terrain, les avalanches, les incendies de forêts, les séismes, les éruptions volcaniques, les tempêtes et les cyclones. Le PPR contient des mesures d'interdiction et des prescriptions pour deux types de zones :

- les zones exposées aux risques en tenant compte de la nature et de l'intensité du risque encouru
- les zones qui ne sont pas directement exposées mais où des réalisations pourraient aggraver des risques ou en provoquer de nouveaux. Le plan de prévention des risques naturels régit l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions.

Après une phase préalable ou le plan est **prescrit** avec enquête publique et avis des Conseils municipaux concernés, le PPR est **approuvé** par arrêté préfectoral ; il vaut alors servitude d'utilité publique

4 - ADAPTER NOS MODES DE VIE ET NOS COMPORTEMENTS



Education de qualité

Part des non diplômés	4026	4038	Evolution
chez les 20-24 ans sortis d'études	37	32	-5

L'élévation du niveau d'instruction favorise l'expression des capacités personnelles et l'autonomie. Elle renforce l'aptitude à acquérir de nouvelles compétences et à s'adapter aux changements, notamment ceux induits par les innovations technologiques. Elle facilite les mobilités tant professionnelles que géographiques.



Consommation et production responsables

Déchets dangereux	4030	4040	Evolution
Nb d'établissement producteurs de déchets dangereux	22	32	+10
Nombre d'établissements traitant les déchets dangereux	6	8	+2
Quantité de déchets dangereux produit	46 606	56 695	+10089
Quantité de déchets dangereux traités	173 886	153 497	-20389
Taux de traitement	3,73	2,71	-1

Au niveau des territoires, la production ou le traitement des déchets dangereux peut présenter un risque pour l'environnement et les populations (rejets dans l'air, dans l'eau ou dans les sols, explosion, etc).

Un déchet est considéré comme dangereux s'il présente l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes : explosif, hautement inflammable, irritant, nocif, toxique, corrosif, mutagène ou cancérigènes.

Établissements producteurs de déchets dangereux : établissement industriel soumis à l'obligation de déclaration
Établissements de traitement de déchets dangereux : établissement qui traite des déchets dangereux (ses propres ou les déchets dangereux d'autres).

Emissions de polluants soumises à déclaration

nombre d'établissements dépassant les seuils de déclaration d'émission de polluants

Pollution air :

	seuil d'émission en Kg/an	4040
Arsenic et ses composés (As)	20	
Phénols (Ctotal)	1 000	
Cadmium et ses composés (Cd)	10	
Monoxyde de carbone (CO)	500 000	
Dioxyde de carbone (CO2) Total	10 000 000	2
Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)	30 000	4
Chrome et ses composés (Cr)	100	
Cuivre et ses composés (Cu)	50	
Chlorure de vinyle (chloroéthylène - monochlorure de vinyle - CVM))	1 000	
Dichlorométhane (DCM - chlorure de méthylène)	1 000	2
Sulfure d'hydrogène (H2S)	3 000	
Chlore et composés inorganiques (HCl)	10 000	
Acide cyanhydrique (HCN)	200	
Fluor et composés inorganiques (HF)	5 000	
Mercure et ses composés (Hg)	10	
Manganèse et ses composés (Mn)	200	
Protoxyde d'azote (N2O)	10 000	
Ammoniac (NH3)	10 000	
Nickel et ses composés (Ni)	50	

Oxydes d'azote (NOx = NO + NO2) (en eq. NO2)	100 000	
Plomb et ses composés (Pb)	200	
Oxydes de soufre (SOx = SO2 + SO3) (en eq. SO2)	150 000	
Poussières totales (TSP)	150 000	
Zinc et ses composés (Zn)	200	

Pollution eau :

Aluminium et ses composés (Al)	2 000	
Composés organohalogénés (AOX)	1 000	
Arsenic et ses composés (As)	5	
Phénols (Ctotal)	20	
Cadmium et ses composés (Cd)	1	2
Chlorures (Cl total)	2 000 000	
Cyanures (CN total)	50	
Chrome et ses composés (Cr)	50	
Chrome hexavalent et ses composés	30	
Cuivre et ses composés (Cu)	50	
Chlorure de vinyle (chloroéthylène, monoch. Vinyle, CVM))	10	
Demande biologique en oxygène (DBO5)	43 000	
Dichlorométhane (DCM - chlorure de méthylène)	10	
Demande chimique en oxygène (DCO)	150 000	
Fluorures (F total)	5 000	
Fer et ses composés (Fe)	3 000	
Hydrocarbures (C total)	10 000	
Mercuré et ses composés (Hg)	1	
Matières en suspension (MES)	300 000	
Manganèse et ses composés (Mn)	500	
Azote total (N)	50 000	
Nickel et ses composés (Ni)	20	2
Phosphore total (P)	5 000	
Plomb et ses composés (Pb)	20	
Etain et ses composés (Sn)	200	
Sulfates	1 500 000	
Titane et ses composés (Ti)	100	
Zinc et ses composés (Zn)	100	2

Emissions de polluants soumises à déclaration : coefficient de dépassement du seuil de pollution

	seuil d'émission en Kg/an	4040
Arsenic et ses composés (As)	20	
Phénols (Ctotal)	1 000	
Cadmium et ses composés (Cd)	10	
Monoxyde de carbone (CO)	500 000	
Dioxyde de carbone (CO2) Total	10 000 000	9
Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)	30 000	19
Chrome et ses composés (Cr)	100	
Cuivre et ses composés (Cu)	50	
Chlorure de vinyle (chloroéthylène - monochlorure de vinyle - CVM))	1 000	
Dichlorométhane (DCM - chlorure de méthylène)	1 000	78
Sulfure d'hydrogène (H2S)	3 000	
Chlore et composés inorganiques (HCl)	10 000	
Acide cyanhydrique (HCN)	200	
Fluor et composés inorganiques (HF)	5 000	
Mercuré et ses composés (Hg)	10	

Manganèse et ses composés (Mn)	200	
Protoxyde d'azote (N2O)	10 000	
Ammoniac (NH3)	10 000	
Nickel et ses composés (Ni)	50	
Oxydes d'azote (NOx = NO + NO2) (en eq. NO2)	100 000	
Plomb et ses composés (Pb)	200	
Oxydes de soufre (SOx = SO2 + SO3) (en eq. SO2)	150 000	
Poussières totales (TSP)	150 000	
Zinc et ses composés (Zn)	200	

Pollution eau :

Aluminium et ses composés (Al)	2 000	
Composés organohalogénés (AOX)	1 000	
Arsenic et ses composés (As)	5	
Phénols (Ctotal)	20	
Cadmium et ses composés (Cd)	1	3
Chlorures (Cl total)	2 000 000	
Cyanures (CN total)	50	
Chrome et ses composés (Cr)	50	
Chrome hexavalent et ses composés	30	
Cuivre et ses composés (Cu)	50	
Chlorure de vinyle (chloroéthylène - monochlorure de vinyle – CVM))	10	
Demande biologique en oxygène (DBO5)	43 000	
Dichlorométhane (DCM - chlorure de méthylène)	10	
Demande chimique en oxygène (DCO)	150 000	
Fluorures (F total)	5 000	
Fer et ses composés (Fe)	3 000	
Hydrocarbures (C total)	10 000	
Mercure et ses composés (Hg)	1	
Matières en suspension (MES)	300 000	
Manganèse et ses composés (Mn)	500	
Azote total (N)	50 000	
Nickel et ses composés (Ni)	20	6
Phosphore total (P)	5 000	
Plomb et ses composés (Pb)	20	
Etain et ses composés (Sn)	200	
Sulfates	1 500 000	
Titane et ses composés (Ti)	100	
Zinc et ses composés (Zn)	100	2

La pollution fait encourir un risque aux populations, à l'environnement et à la biodiversité. Elle peut également être un frein au développement économique local (contrainte sur la construction, cadre de vie altéré, etc.).

Les émissions de polluants, issues de la production industrielles mais également agricoles, font l'objet d'une attention particulière notamment par une déclaration obligatoire dès lors que le polluant est rejeté au delà d'un seuil défini par décret.

On peut désigner sous le terme de polluant toute substance artificielle produite par l'homme et dispersée dans l'environnement. 18 polluants principaux ont été retenus pour l'air et 27 pour l'eau.

Nombre de structures chargées du réemploi

	4026	4040	Evolution
Associations	0	6	+6
entreprises	0	0	+0
de type communes et structures intercommunales	0	0	+0
de type établissements publics	0	0	+0



Agriculture et alimentation durables



Santé et bien être

La population à santé fragile

	4026	4038	Evolution
Part des 75 ans ou plus dans la population	17,7 %	17,8 %	+0
Population des 75 ans et plus	15 390	16 316	+926

Accident de la route

	4026	4042	Evolution
Nombre de tués par accident de la route	12	2	-10

	4030	4042	Evolution
Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes de moins de 65 ans	7	6	-1
Population standardisée pour la médecine générale	173 983	182 576	+8593

La présence de services de santé est une condition nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants sur un territoire, pour permettre l'installation de nouvelles populations, notamment celles qui en ont le plus besoin (retraités, enfants...), ainsi que pour faire émerger des nouvelles activités économiques (maintien des emplois, attraction d'entreprises).

Le médecin généraliste est le premier contact entre la population et les services de santé, mais également une personne à l'écoute des maux quotidiens.

Risque sanitaire :

Part des stations enregistrant une trop forte concentration

	4026	4038	Evolution
de nitrates dans les eaux de surface	0 %	0 %	+0
de pesticides dans les eaux de surface	100 %	0 %	-100
de nitrates dans les eaux souterraines	0 %	0 %	+0
de pesticides dans les eaux souterraines	0 %	0 %	+0

La protection à long terme des ressources en eau est une condition du développement durable et figure parmi les priorités européennes. La directive cadre sur l'eau (DCE) adoptée en 2000 a pour objectif la préservation et la restauration des milieux aquatiques, y compris les eaux littorales, et des nappes souterraines. Elle instaure une obligation de résultat : le bon état des eaux en 2015, défini pour les eaux souterraines comme un bon état chimique et quantitatif, et pour les eaux de surface un bon état chimique et écologique.

La présence de nitrates dans l'eau est un indice de pollution d'origine agricole (engrais), urbaine (dysfonctionnement des réseaux d'assainissement) ou industrielle.
Si la concentration en pesticide est supérieure à "la valeur sanitaire maximale", des restrictions de consommation sont prononcées.

6 - RENFORCER L'INNOVATION TERRITORIALE



Infrastructure résilientes et innovation

Parts modales des déplacements Domicile-travail	4026	4038	Evolution
deux-roues	3,9 %	3,4 %	+0
deux-roues motorisés	0,0 %	1,5 %	+1
pied	12,0 %	9,3 %	-3
sans transport	7,7 %	7,2 %	+0
transports en commun	15,3 %	16,8 %	+1
vélo	0,0 %	1,9 %	+2
voiture	161,1 %	163,3 %	+2

Part des actifs stables parmi les actifs ayant un emploi	52	46	-6
--	----	----	----

Ces indicateurs n'abordent que les mobilités liées au travail et pas celles liées à d'autres déplacements, pour les loisirs, pour accéder aux services et commerces, etc. v

Nombre de voitures particulières immatriculés selon énergie et vignette Crit'Air

	4026	4042	Evolution
Crit'air1 Essence	3 900	29 304	+25404
Crit'air1 Essence hybride rechargeable	60	488	+428
Crit'air1 Gaz	606	496	-110
Crit'air1 Gazole hybride rechargeable	2	16	+14
Crit'air2 Essence	8 130	7 700	-430
Crit'air2 Gazole	10 594	35 334	+24740
Crit'air3	38 272	27 248	-11024
Crit'air4	17 346	9 206	-8140
Crit'air5	6 048	1 876	-4172
Electrique et hydrogène	12	914	+902
non classé	17 834	3 672	-14162
crit'air inconnu	24	16	-8

Part des voitures particulières crit'air1 ou électriques dans l'ensemble du parc	10,8	55,5	+45
--	------	------	-----

Nombre de poids lourds immatriculés selon énergie et vignette Crit'Air

	4026	4042	Evolution
Crit'air1 Essence	0	0	+0
Crit'air1 Essence hybride rechargeable	0	0	+0
Crit'air1 Gaz	0	16	+16
Crit'air1 Gazole hybride rechargeable	0	0	+0
Crit'air2 Essence	0	0	+0
Crit'air2 Gazole	0	976	+976
Crit'air3	410	314	-96
Crit'air4	522	202	-320
Crit'air5	694	246	-448
Electrique et hydrogène	0	0	+0
non classé	650	190	-460
crit'air inconnu	2	4	+2

Part des poids lourds crit'air1 ou électriques dans l'ensemble du parc	0,2	2,1	+2
--	-----	-----	----

Nombre de communes classées à risque technologique majeur

	4026	4040	Evolution
affaissement minier	0	0	+0
barrage	32	32	+0
engins de guerre	0	0	+0
industrie	22	30	+8
minier	0	0	+0
nucléaire	0	10	+10
transport de matières dangereuses	56	56	+0

Le risque majeur est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou technologique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société, survienne. Connaître ces risques est indispensable pour protéger les biens et les personnes et assurer un développement pérenne du territoire.

Nombre d'établissements industriels à risque (classés Seveso)

	4034	4042	Evolution
seuil bas	2	2	+0
seuil haut	12	12	+0
total	14	14	+0

Nombre d'installations soumises à autorisation	0	68	+68
--	---	----	-----

Les établissements Seveso sont les installations industrielles qui présentent le plus de risques pour la population qui réside autour de ces sites.

Les risques technologiques font l'objet d'importants efforts de prévention qu'il faut poursuivre. La maîtrise de l'urbanisation et la réduction de la vulnérabilité des populations situées à proximité des sites Seveso font partie des objectifs du Grenelle de l'environnement.

	4030	4038	Evolution
Nb d'établis. émettant plus de 10 000 tonnes de CO2	2	2	+0

Emissions de CO2 en tonnes des établissements émettant plus de 10 000 tonnes de CO2

	4030	4038	Evolution
biomasse	0	0	+0
hors biomasse	91 683	90 000	-1683
total	91 683	90 000	-1683

Le pouvoir de réchauffement global (PRG) est l'un des indicateurs phares de développement durable aux niveaux national et européen.

Sont fournies ici, les émissions en tonnes de CO2 effectuées par les établissements (installations) émettant plus de 10 000 tonnes de CO2 par an, devant déclarer annuellement et réglementairement leurs rejets.

On sépare le CO2 biomasse (produit par la combustion de biomasse et non soumis à quotas) et le CO2 non biomasse produit à partir de la combustion des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon,).

Villes et communautés durables

Villes	4026	4038	Evolution
Nombre de logements (résidences principales)	72 580	78 259	+5680

	4026	4038	Evolution
Part des logements en situation de sous-occupation	154	153	-1
Part des logements en situation de sur-occupation	9	10	+1

Part des logements selon le type de logement	4026	4038	Evolution
résidence principale	181	181	+0
secondaire	2	2	-1
occasionnels	1	1	+0
vacants	16	16	+1

Part de la population éloignée des équipements de services

	4042
à + de 7 min des équipements de gamme de proximité	0,0 %
à + de 15 min des équipements de gamme intermédiaire	2,1 %
à + de 30 min des équipements de gamme supérieure	0,0 %

La présence de commerces et de services est une condition nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants d'un territoire, pour attirer de nouveaux résidents et des touristes, pour faire émerger de nouvelles activités économiques (maintien des emplois, attraction d'entreprises). L'accès aux commerces et services influe sur la qualité de vie quotidienne des populations. Les différences d'accessibilités, entre les territoires ou au sein d'un territoire, peuvent constituer une forme d'inégalité entre les habitants. Par ailleurs, l'éloignement de la population des différents services accentue le nombre et la longueur des déplacements, notamment ceux effectués en voiture, source de rejets atmosphériques.

Les logements sociaux	4026	4042	Evolution
Nombre de logements sociaux	14 298	15 160	+862
Nb de logements du parc locatif des bailleurs sociaux (yc. Log. non conventionnés des sociétés d'éco. mixte)	15 046	15 160	+114
% logements sociaux dans l'ensemble des logements	39,4 %	38,7 %	-0,7
Nombre de logements sociaux, type collectif	13 214	1 868	-11 346
Nombre de logements sociaux, type étudiant	0	2	+2
Nombre de logements sociaux, type individuel	1 084	1 274	+190
Nombre de logements sociaux vacants	502	390	-112

Consommation du foncier pour la ville

	4036	Evolution
Artificialisation des sols	22	+22
Part de la surface communale convertie en surface artificialisée depuis 2010	2	

L'artificialisation a de nombreuses conséquences, positives mais aussi négatives, qui peuvent justifier des politiques visant à limiter, voire cesser le phénomène.

Recyclage

	4026	4044	Evolution
Nombre de déchetteries	10	10	+0
Centres d'enfouissements techn. Cat 2 (déchets ménagers)	2	0	-2
Nb unités compostages de déchets ménagers et assimilés	2	2	+0
Nombre de centres de traitement des machefers	0	0	+0
Nb installations de méthanisation (déchets ménagers)	0	0	+0
Nb installations de tri des déchets ménagers et assimilés	2	2	+0
Nombre de centres de traitement physico-chimique	0	0	+0

Nb centres de valorisation matière :

	4040	4044	Evolution
concassage / broyage	4	4	+0
structures de réutilisation et réemploi ou de recyclage	0	0	+0

Nombre de centres de valorisation énergétique (CVE) :

	4040	4044	Evolution
Usines incinération avec valorisation, de co-incinération	0	0	+0
Usines d'incinération sans valorisation (thermique)	0	0	+0
Installations de stockage de déchets inertes (ISDI) – CET3	0	0	+0

Nos modes de production et de consommation se traduisent par une exploitation excessive et croissante des ressources naturelles. Pour économiser les matières premières et limiter les impacts sur l'environnement, un des leviers d'action consiste à réduire la production de déchets et à améliorer les taux de recyclage. La proposition du Grenelle de l'environnement renforce la politique de traitement des déchets et l'un des objectifs nationaux est d'augmenter le recyclage et la valorisation organique.

Les communes et les établissements publics de coopération intercommunale jouent un rôle important dans la

Nombre de communes ayant enregistré au moins un arrêté de catastrophe naturelle par type de catastrophes natur

	4026	4042	Evolution
tempêtes 1982	0	0	+0
tempêtes 1999	0	0	+0
autres phénomènes atmosphériques	0	0	+0
mouvements de terrains hors sécheresse	0	0	+0
mouvements de terrains consécutifs à la sécheresse	0	0	+0
inondations intérieures	6	2	-4

Nombre d'arrêté de catastrophes naturelles par type de catastrophes naturelles

	4026	4042	Evolution
tempêtes 1982	0	0	+0
tempêtes 1999	0	0	+0
autres phénomènes atmosphériques	0	0	+0
mouvements de terrains hors sécheresse	0	0	+0
mouvements de terrains consécutifs à la sécheresse	0	0	+0
inondations intérieures	6	2	-4

Nombre de communes classées à risque naturel majeur

	4026	4040	Evolution
autres phénomènes atmosphériques	0	24	+24
incendies de forêts	16	16	+0
inondations	54	60	+6
mouvements de terrain	26	46	+20
Radon	0	24	+24
séismes	60	60	+0

Nombre de communes faisant l'objet d'un plan de prévention des risques naturels prescrit

	4026	4042	Evolution
autres phénomènes atmosphériques	0	0	+0
incendies de forêts	0	0	+0
inondations	34	42	+8
mouvements de terrain	8	10	+2
séismes	0	0	+0

Nombre de communes faisant l'objet d'un plan de prévention des risques naturels approuvé

	4026	4042	Evolution
autres phénomènes atmosphériques	0	0	+0
incendies de forêts	0	0	+0
inondations	22	40	+18
mouvements de terrain	6	8	+2
séismes	0	0	+0

Nombre de communes faisant l'objet d'un plan de prévention des risques naturels appliqué par anticipation

	4026	4042	Evolution
autres phénomènes atmosphériques	0	0	+0
incendies de forêts	0	0	+0
inondations	0	0	+0
mouvements de terrain	0	0	+0
séismes	0	0	+0

Nombre de barrages selon leur catégorie

	4028	4036	Evolution
classe A (hauteur > 20 m)	2	2	+0
classe B (hauteur > 10 m)	6	6	+0
classe C (hauteur > 5 m)	2	2	+0
Nombre total	10	10	+0

Surface selon le type d'occupation

	4036	Evolution 2012
Territoires artificialisés	9 102 ha	22 ha
Zones urbanisées	6 983 ha	17 ha
ZI ou commerciales et réseaux de communication	1 773 ha	4 ha
Mines, décharges et chantiers	56 ha	0 ha
Espaces verts artificialisés, non agricoles	290 ha	1 ha
Territoires agricoles	50 837 ha	121 ha
Terres arables	21 155 ha	51 ha
Cultures permanentes	1 377 ha	3 ha
Prairies	9 558 ha	23 ha
Zones agricoles hétérogènes	18 747 ha	45 ha
Forêts et milieux semi-naturels	22 715 ha	54 ha
Forêts	21 808 ha	52 ha
Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	907 ha	2 ha
Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	0 ha	0 ha
Zones humides	0 ha	0 ha
Zones humides intérieures	0 ha	0 ha
Zones humides maritimes	0 ha	0 ha
Surfaces en eau	1 085 ha	3 ha
Eaux continentales	1 085 ha	3 ha
Eaux maritimes	0 ha	0 ha
Territoire non couvert	0 ha	0 ha
Territoire non couvert	0 ha	0 ha
Surface totale (hectares)	83 739 ha	

Changement de l'occupation du sol entre 2012 et 2018

	Evolution
Territoires artificialisé devenus agricole	17 ha
Territoires artificialisé devenus forêts	40 ha
Territoires artificialisé devenus zone humide	0 ha
Territoires artificialisé devenus surface en eau	0 ha
Territoires artificialisé devenus autre chose	-57 ha
Territoires devenus artificialisé	70 ha
Territoires devenus agricoles	17 ha
Territoires devenus forêts	40 ha
Territoires devenus zones humides	0 ha
Territoires devenus surfaces en eaux	0 ha

Nombre de communes classées à risque technologique majeur

	4026	4040	Evolution
affaissement minier	0	0	+0
barrage	32	32	+0
engins de guerre	0	0	+0
industrie	22	30	+8
minier	0	0	+0
nucléaire	0	10	+10
transport de matières dangereuses	56	56	+0



Paix, justice et institutions efficaces

	4034	4044	Evolution
Participation 1er tour des élections présidentielles	160,4 %	156,0 %	-4

La participation aux élections est un indicateur de l'implication des citoyens dans les institutions et les grands débats collectifs. À l'inverse, l'abstention illustre une forme sinon de désintérêt, du moins de désaffection d'une partie de la société vis-à-vis des grands enjeux de la vie publique.

ODD

1 - LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS ET LA PAUVRETÉ

- 1** Insee, Recensement de la population (exploitation principale)
CAF ; Insee, Recensement de la population - exploitation principale
SDES, répertoire du parc locatif social (RPLS)
- 5** Insee, Recensement de la population (exploitation principale)
Répertoire national des élus
- 8** Insee, Recensement de la population (exploitation complémentaire au lieu de travail)
Insee, Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores)
Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)
- 10** Insee, Recensement de la population (exploitation complémentaire au lieu de travail)

2 - PRÉSERVER LES RESSOURCES ET LA BIODIVERSITÉ

- 6** Direction générale de la Santé (DGS)
Agence de l'Eau, Office de l'Eau, traitement SDES
MTES CGDD SDES
- 14** MTES ; Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) ; Agences de l'eau
- 15** Bases de données CORINE Land Cover
SDES d'après Muséum national d'histoire naturelle (SIG), d'après données réglementaires du MTES/DGALN

3 - AGIR POUR LE CLIMAT, VERS LA SOBRIÉTÉ CARBONE

- 7** data.gouv.fr, données consolidées par Etalab
- 13** MTES - DGPR - GASPAR (Gestion Assistée des Procédures Administratives relatives aux Risques naturels)
MTES - DGPR - traitement SDES

4 - ADAPTER NOS MODES DE VIE ET NOS COMPORTEMENTS

- 4** Insee, Recensement de la population (exploitation principale)
- 12** MTES Direction générale de la prévention des risques, Registre français des émissions polluantes
ADEME- Sinoe

5 - AGIR POUR LA SANTÉ ET LE BIEN ÊTRE DE TOUS

- 2** Insee, Recensement de la population (exploitation principale)
ONISR, Fichier national des accidents corporels
SNIIR-AM, EGB, CNAM-TS ; populations par sexe et âge, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES
Agence de l'Eau, Office de l'Eau, traitement SDES

6 - RENFORCER L'INNOVATION TERRITORIALE

- 9** Insee, Recensement de la population (exploitation principale)
SDES d'après fichier central des automobiles
MTES - DGPR - GASPAR (Gestion Assistée des Procédures Administratives relatives aux Risques naturels)
- 11** Insee, Recensement de la population (exploitation complémentaire)
SDES, répertoire du parc locatif social (RPLS)
Bases de données CORINE Land Cover
Fichiers fonciers
ADEME/ Sinoe, ITOM
MTES - DGPR - GASPAR (Gestion Assistée des Procédures Administratives relatives aux Risques naturels)
Bases de données CORINE Land Cover
- 16** Ministère de l'intérieur

Pour éclairer les démarches territoriales de développement durable, l'Insee et le SDES (Service des données et études statistiques, service statistique du ministère de la Transition écologique) se sont associés pour mettre à disposition un ensemble d'indicateurs cohérent avec l'agenda 2030.

Ces indicateurs sont calculés et rassemblés dans ce document à l'échelle de chaque EPCI par le Conseil Départemental du Rhône pour en faciliter l'accès et l'appropriation.

Les données des indicateurs territoriaux correspondent aux 17 objectifs de développement durable

Réalisé par



Tour Part-Dieu 23e étage
129 rue Servient
69326 Lyon Cedex 3
04 81 92 33 00
www.urbalyon.org

Directeur de publication : Damien Caudron
Référent : Patrick Brun p.brun@urbalyon.org

Ce rapport résulte d'un travail associant les métiers et
compétences de l'ensemble du personnel de l'Agence d'urbanisme